

cher, il faudrait en donner avis d'année en année préalablement à la délivrance des permis, surtout si le département ne restreint pas le nombre de ces permis.

L'hon. M. HAZEN: Je rends hommage à la bonne foi de l'honorable député. On m'informe que lors de la transmission des demandes de permis, aucune limitation n'avait encore été faite; mais que préalablement à leur délivrance, cette limitation avait été décidée, et que le département fût avisé de l'envoi de ces demandes quelques jours seulement avant que la limitation fût opérée. C'est ce que me déclare le surintendant des pêcheries. Mais enfin, un chiffre a été fixé, et à l'avenir on saura ce qu'il est. S'il faut opérer un changement, si l'on constate que cette quantité de 400,000 livres est trop puissante pour les eaux du lac, nous nous efforcerons d'en donner avis au public en temps opportun, afin que l'on sache préalablement à la délivrance des permis quel est le maximum fixé.

L'hon. M. OLIVER: D'autres lacs devront aussi faire l'objet d'une réglementation, et je tiens à ce que le ministre se rende compte des résultats fâcheux d'une telle omission pour qu'il puisse y parer à l'avenir.

M. KYTE: J'aurais voulu dire un mot à l'égard de ce crédit, et peut-être, monsieur le Président, déclarerez-vous qu'il est six heures.

L'hon. M. HAZEN: Nous en sommes sur l'item n° 249.

M. KYTE: J'ai fait erreur; je pensais que nous discussions l'item n° 248, au sujet duquel j'ai des observations à soumettre.

L'hon. M. HAZEN: Et bien, remettons la chose à huit heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

3e LECTURE

Du bill (n° 48), déposé par M. Clements, concernant la compagnie de chemin de fer de la Colombie-Anglaise à la rivière Blanche.

2e LECTURE

De divers projets de loi émanant du Sénat:

Du bill (n° 60), déposé par M. Wilcox, concernant la compagnie du chemin de fer terminal d'Essex;

Du bill (n° 61), déposé par M. Kay, tendant à faire droit à Charles Frederick Renben Jones;

Du bill (n° 62), déposé par M. Edwards, tendant à faire droit à Florence Amelia Kennedy;

Du bill (n° 63), déposé par M. Clark (Essex), tendant à faire droit à John Bassnett Parker;

Du bill (n° 64), déposé par sir Herbert Ames, tendant à faire droit à Amy Beatrice Mathews Hilton.

REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Pêcheries.—Frais judiciaires et dépenses imprévues, \$4,000.

M. KYTE: Depuis la suspension de nos travaux à six heures, je suis allé aux renseignements au sujet des inégalités de traitement des gardes-pêche en Nouvelle-Ecosse, et les données que j'ai obtenues me confirment dans la conviction que les augmentations accordées à quelques-uns de ces employés tiennent plutôt à l'influence exercée par certains députés qui ont l'oreille du ministre qu'aux circonstances où se trouvent ces fonctionnaires ou à la somme de besogne qu'ils accomplissent. Ainsi, William Aymar, de Metegan, dans le comté de Digby, reçoit \$500 de rémunération annuelle, cependant que Sylvestre Boudrot, du Petit-de-Grat, comté de Richmond, doit se contenter de \$100 d'appointements. Edward Chute, de Canada-Creek, comté d'Annapolis, bénéficie de \$500 de rétribution, alors que M. J. Coady, de Southwest-Margaree, dans le comté représenté par le député d'Inverness, ne touche que \$60. M. J. G. D'Entremont, Middle-West-Pubnico, préposé des pêcheries du comté de Digby, bénéficie de \$800, cependant que J. A. Donovan, d'Ingonish, comté du Cap-Breton-nord et Victoria, doit se contenter de \$60. M. J. E. Evans, de Chester, comté de Lunenburg, bénéficie de \$700, alors que N. Ferguson, de Port-Moren, Cap-Breton-sud, ne reçoit que \$55. W. E. Fraser, de Liverpool, comté de Queen, bénéficie de \$750, et Ed. Hall, de Main-à-Dieu, Cap-Breton-sud, ne touche que \$55 d'appointements. D. L. Macdonald, de Bailey's-Brook, comté de Pictou, reçoit pour ses services \$75; Walter Purdy, de Deep-Brook,